

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Nos réf : RD/EE

Paris, le 8 octobre 2011

Madame la Ministre,

Je suis surprise de votre décision d'annuler la réunion conclusive qui devait se tenir le samedi 8 octobre dans vos locaux, concernant le déplacement du Mur pour la Paix hors du site classé du Champ de Mars.

En effet, l'ensemble des représentants de l'Etat se sont accordés sur l'illégalité de la présence de cette structure sur ce site classé, et l'impossibilité de procéder à sa régularisation au regard du Droit de l'Urbanisme et de l'Environnement.

En tant que ministre de l'Ecologie, vous êtes garante du respect de la Loi sur les sites classés. Dans ces conditions, je ne pourrai que m'étonner que vous vous accommodiez du maintien du Mur pour la Paix in situ.

Comme vous le savez, les Français n'admettent pas que l'Etat puisse établir deux poids et deux mesures en donnant le sentiment de ne s'attaquer que sélectivement aux situations d'illégalité. C'est malheureusement ce qui se passe avec le Mur pour la Paix : la complaisance du Gouvernement à l'égard des époux HALTER est source d'une indignation de nos concitoyens.

Aussi, au nom des Français qui respectent le Droit, j'ai l'honneur, Madame la Ministre, de vous demander de bien vouloir mettre en œuvre l'ensemble des moyens en votre pouvoir afin de faire respecter la Loi sur le site classé du Champ de Mars, au besoin en saisissant la Justice pour obtenir la décision de faire démonter cette structure.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Avec respect sur vous !



Rachida DATI

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable
des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS